



## 6. PAIEMENT DES PRIMES PAR PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES – ENTENTE DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS « DPA »

Dans la présente entente de DPA, « je » se rapporte à chaque membre qui déclare ce qui suit en ce qui le concerne :

J'autorise l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« la Société ») et l'institution financière désignée (ou toute autre institution financière que je peux autoriser en tout temps) à commencer à effectuer des déductions conformément à mes directives au titre des versements périodiques réguliers et des versements ponctuels occasionnels, le cas échéant, pour le paiement de toutes les primes, de tous les dépôts, de tous les versements et de tous les frais découlant du contrat. Les versements réguliers seront prélevés du compte que j'ai précisé ci-dessous le premier jour de chaque mois, tandis que les versements ponctuels occasionnels pourront être prélevés de mon compte à toute autre date.

Je conviens que, aux fins de la présente entente de DPA, tous les DPA de mon compte seront traités comme des DPA personnels.

**Je renonce au droit de recevoir un préavis m'informant d'une hausse ou d'une baisse du montant à être débité ou d'une modification de la date ou de la fréquence des versements.**

Je reconnais que la Société n'est pas tenue de me transmettre un avis écrit si un changement au montant du DPA est effectué à ma demande.

Si un DPA est refusé pour quelque raison que ce soit, notamment pour provision insuffisante (« NSF »), opposition de paiement ou fermeture de compte, la Société est autorisée à présenter le paiement de nouveau. **Les frais assumés par la Société en raison d'un DPA refusé seront ajoutés au DPA suivant.**

Je peux annuler ou modifier la présente entente de DPA en tout temps, sous réserve d'un avis écrit à la Société de **trente (30) jours**. Pour obtenir un formulaire d'annulation ou d'autres renseignements sur mon droit d'annulation de l'entente DPA, je devrai communiquer avec mon institution financière ou visiter le site [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca) concernant la Règle H1 – débits préautorisés (DPA).

Toute annulation de la présente entente DPA n'aura aucun effet sur mon ou mes contrats d'assurance ou de services financiers du moment que le paiement est effectué d'une autre façon.

**La Société ne peut céder la présente entente de DPA sans m'avoir fourni, à tout moment avant le prochain DPA, un avis écrit de la cession.**

J'ai certains droits de recours si des DPA ne sont pas conformes à la présente entente de DPA. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement des DPA qui ne sont pas autorisés aux termes de la présente entente de DPA ou ne sont pas conformes à celle-ci. Pour obtenir des renseignements supplémentaires relativement à mes droits de recours, je devrai communiquer avec mon institution financière ou visiter le site [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca) concernant la Règle H1 – Débits préautorisés (DPA).

### 1. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Joindre un spécimen de chèque personnel portant la mention « Annulé » ou une confirmation écrite complète provenant de votre institution financière.

### 2. ENTENTE DE PRÉLÈVEMENT : FIXE – CATÉGORIE DE DPA : PERSONNEL

À compter du : 

	A		M		J				

**SIGNATURE** (Pour un compte conjoint, tous les signataires requis doivent signer la présente entente de DPA.)

Signature du titulaire de compte \_\_\_\_\_ Date 

	A		M		J				

Signature du second titulaire de compte \_\_\_\_\_ Date 

	A		M		J				

  
(si le compte requiert deux signatures)

## 7. DEMANDE DE DÉPÔT DIRECT DES PRESTATIONS MALADIE ET SOINS DENTAIRES

Oui, je m'inscris au **dépôt direct** afin que le remboursement de mes réclamations de frais médicaux et dentaires soit déposé dans mon compte bancaire et que je sois informé par courriel du traitement de mes demandes.

Information bancaire :  Identique à celle des prélèvements bancaires, sinon veuillez joindre un spécimen de chèque pour ce compte bancaire.

Courriel : \_\_\_\_\_  Travail  Maison

## AVIS DE DIVULGATION

À l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« la Société »), les renseignements personnels que nous recueillons vous concernant ou concernant vos personnes à charge sont conservés de façon confidentielle et sont utilisés uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis.

Votre dossier personnel est conservé aux bureaux de la Société.

Vous avez le droit de consulter votre dossier personnel et, si nécessaire, de corriger toute information erronée. Vous devez envoyer une demande écrite à l'adresse suivante : Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., responsable de l'accès à l'information, 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3.

L'accès à votre dossier personnel n'est donné qu'aux employés de la Société, à ses représentants, à ses réassureurs et à ses fournisseurs dans le cadre de leurs fonctions ainsi qu'aux personnes que vous autorisez et à celles autorisées par la loi.